

Paris le 9 décembre 2014

Patrimoine rural  
ASSOCIATION NATIONALE  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
[www.maisons-paysannes.org](http://www.maisons-paysannes.org)

Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Environnement  
PARIS

Madame la Ministre

Notre association a salué le bon sens de votre initiative au travers de laquelle vous souhaitez faire modifier l'arrêté préfectoral visant à interdire les feux en foyers ouvert à Paris et communes environnantes.

Nous avons tenté différentes démarches auprès de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, mais celles-ci s'étaient avérées infructueuses. L'étude d'Airparif ne faisait pas la distinction entre les foyers fermés et les foyers ouverts, peu nombreux et d'un usage restreint, donc très peu contributeurs de pollution.

Il nous serait agréable de voir votre même bon sens appliqué aux articles 3 et 5 du titre 2 de la **Loi sur la Transition énergétique pour une croissance verte**, qui fera obligation aux propriétaires d'isoler les façades par l'extérieur lors de ravalements de celles-ci.

Très soucieux de participer à une forte mobilisation pour les économies d'énergies, nos experts et nos adhérents font toutefois une nette distinction entre le bâti d'avant 1948, peu énergivore, doté d'une architecture remarquable et sur lequel ces mesures auraient des conséquences pathologiques graves, et les édifices construits après cette période, qui nécessitent ces interventions.

Par ailleurs, défigurer notre patrimoine par ces procédés aura une incidence très forte sur la fréquentation touristique de sites ainsi dénaturés, donc des conséquences économiques négatives, sans compter la perte de nos identités locales. Le Président de la République n'a-t-il pas déclaré récemment : « *Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient ?* ». Nous savons tous que le patrimoine de notre pays est un marqueur fort de notre identité.

Notre association a collaboré avec vos services (DGALN) à la réalisation d'études sur le comportement du bâti ancien et nous sommes prêts à participer à la rédaction des décrets d'application de cette loi, contribuant ainsi à *la participation des citoyens à l'élaboration de la décision politique*, qui est, à juste titre, un de vos combats majeurs.

Je me tiens donc à votre disposition pour concrétiser ces propositions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président, Georges Duménil